



DÉCISION N°2025-002

Demande de subvention pour les travaux de rénovation électrique et de mise aux normes de la salle communale « Coup de pouce »

Le Maire de la Commune de Chaniers,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le l'article L2122-22,

Vu la délibération n°2021/08/050 du 08 novembre 2021, et notamment le point 26, portant délégation de pouvoirs données au Maire par le Conseil municipal, pour « demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions- délégation générale concernant toute demande de financement et de subvention en fonctionnement et en investissement»,

Vu les aides versées par le département dans le cadre du fonds de revitalisation,

Considérant la volonté de la commune de Chaniers de réaliser des travaux de rénovation électrique et de mise aux normes et d'accessibilité de la salle communale « Coup de pouce »,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : La commune de Chaniers sollicite des subventions auprès du département suivant le plan de financement suivant :

	DEPENSES			RECETTES		
	Montant € HT	TVA	Montant € TTC			
				Conseil départemental	20%	945,00
ES Elec	4 725,00	945,00	5 670,00	Commune de Chaniers		4 725,00
TOTAL	4 725,00	945,00	5 670,00	TOTAL		5 670,00

ARTICLE 2 : La présente décision est publiée au registre des décisions ainsi que sur le site internet de la commune.

ARTICLE 3 : En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.

ARTICLE 4 : La Direction Générale des Services, le Chef de Service Comptable de St Jean d'Angely sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture le 20/02/2025 et de sa publication le 20/02/2025

Fait à Chaniers, le 20/02/2025

Le Maire,

Eric PANNAUD

